

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 décembre 2024 à 18h à la Mairie

Membres du Conseil Municipal présents :

Michel CAPPÉ, Jean Luc OURIET, Nadine CONTANT, Valérie BELOTTI, J-Louis JEANSON, Frédéric RZEPKA, Sylvette GRANDPIERRE, Isabelle RICART et Jean-Michel BELOTTI

Excusé-e-s : Pascal POTIER

ORDRE DU JOUR :

✓ **Délibération pour l'adoption du transfert de charges 2024**

La Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der demande d'approuver le rapport établissant les dotations de compensation pour l'année 2024.

Après présentation, les membres du Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, ce rapport et constate une recette de 5 587.85 € pour la commune.

✓ **Délibération pour la convention d'adhésion au service de conseil en énergie**

La Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der souhaite mettre en place un service de conseil en énergie partage au bénéfice de ses communes membres. Le déploiement de ce service permettra aux Communes bénéficiaires de profiter d'un accompagnement technique dans leurs projets, d'identifier des économies potentielles, de mutualiser certains projets et de lutter contre le réchauffement climatique.

Après en avoir délibéré, les conseillers décident d'adhérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

✓ **Délibération pour signer la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents**

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents à effet du 1^{er} janvier 2025, il a été décidé d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune présentée par le Centre de Gestion.

Les garanties souscrites sont : 90 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité + risque décès toutes cause à hauteur de 10 000€ et la participation de la commune sera identique pour tous les agents, à savoir 50 % de la cotisation acquittée.

✓ **Délibération pour la nomination de l'agent recenseur**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, nomme Mme Maude PIERRE agent recenseur.

La dotation versée par l'INSEE lui sera reversée.

✓ **Délibération pour des demandes de subvention par des collégiens**

Deux élèves scolarisés à Vitry-le-François une aide financière pour les aider à financer un voyage au Royaume Uni dans le cadre du programme d'anglais, prévu en début d'année 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité de verser à chaque élève 100 €.

✓ **Bail Étang Leriche**

Délibération pour le nouveau bail étang Leriche à M. CORMIER pour la pêche et la chasse, pratiquement aux mêmes conditions que La Raquette suite à la rupture anticipée de celle-ci. Les membres du conseil après en avoir délibéré, lui accordent.

Divers :

- **Vente de bois :** à M. BOUVARD pour 3 000 €.

- **Projet Fermes solaires :** les déclarations préalables concernant les fermes solaires ont été déposées.

- **Locations parcelle agricoles :** suite à des départs en retraite de certains exploitants, des délibérations ont été prises pour les repreneurs : DUVAL et BURKEL.

❖ **PERE NOËL :**

Le Père Noël vous attendra le **VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024 à 18 heures 30 à la salle des fêtes d'Arzillières** pour distribuer des bonbons aux enfants.

Réservez-lui un bon accueil.

Rendez-vous à la salle des fêtes pour déguster avec lui un verre de vin chaud ou de jus de fruits et une part de gâteau sucrée ou salée.

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi apporter des pâtisseries...

Merci d'avance pour votre participation.

❖ **DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL AUX PERSONNES DE 70 ANS ET PLUS :**

Pour votre information, les colis de Noël seront distribués
le dimanche 22 décembre 2024 dans la matinée.

❖ **FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :**

**Le secrétariat de mairie sera fermé du
23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclus.**

En cas de besoin, veuillez-vous adresser auprès du maire
ou des adjoints.

❖ **VŒUX DU MAIRIE :**

L'ensemble des élus de la commune et le Maire ont l'honneur de vous convier à venir déguster la Galette des Rois et son cidre,

**DIMANCHE 19 JANVIER 2025
à 16 heures 00,
à la salle des fêtes d'Arzillières Neuville.**

Le Maire, Michel CAPPÉ